



NOTE TECHNIQUE

CLIENT :	Ville de Baie-Comeau, Travaux publics et Services techniques		
PROJET :	Travaux de prolongement de l'avenue du Labrador (route 389) entre les chaînages 0+520 et 1+630	RÉF. WSP :	161-18060-00
OBJET :	Premier suivi annuel des espèces exotiques envahissantes	DATE :	12 septembre 2018
DESTINATAIRE : M. Dave Therrien, directeur adjoint, Services techniques			

Dans le cadre du mandat de surveillance environnementale des travaux de prolongement de l'avenue du Labrador (389) entre les chaînages 0+520 et 1+630, octroyé à WSP Canada Inc. (WSP), un état de référence des colonies d'espèces exotiques envahissantes (EEE) a été réalisé en 2017 avant le début des travaux. Il s'agit d'une exigence du décret 1040-2016 émis par le gouvernement du Québec et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Un suivi annuel des colonies d'EEE, sur une période de 2 ans suivant la fin des travaux (2018 et 2019), était également prévu.

Cette note technique présente la localisation et les caractéristiques des colonies recensées en 2018, soit 1 an après les travaux. Le suivi visait à documenter l'évolution des colonies et déterminer s'il y a eu dispersion, notamment au site d'enfouissement.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les inventaires au terrain ont été réalisés le 27 juin 2018, soit dans la même période que les relevés de 2017. Le chargé de projet de WSP, spécialisé en végétation, a parcouru à pied l'ensemble de la zone d'étude afin d'identifier les espèces et délimiter les différentes colonies présentes, au moyen d'un DGPS. Les colonies identifiées lors de l'état de référence (alpiste roseau et renouée japonaise) étaient localisées sur les cartes produites en 2017 et leur délimitation a été mise à jour. Le site d'enfouissement de colonies a également été parcouru afin d'identifier la présence d'individus qui s'y seraient propagés.

Les caractéristiques à relever pour chacune des colonies étaient les suivantes :

- liste des espèces retrouvées;
- localisation et délimitation;
- abondance/densité (faible, moyenne ou élevée) et taille moyenne des plants (avec photos à l'appui).

RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION

Les colonies d'EEE recensées et délimitées le 27 juin apparaissent sur la carte 1. La nouvelle route et son emprise, selon les plans pour construction, y ont été superposées, tout comme la délimitation des colonies relevée en 2017. Les photographies de chacune des colonies encore présentes se retrouvent à l'annexe A.

Alpiste roseau

De l'alpiste roseau a été retrouvée en quantité importante de part et d'autre de l'emprise de la route existante entre les chaînages 0+520 et 0+725 (carte 1; annexe A). Deux colonies ont été identifiées (AR-C1 et AR-C2) et totalisent une superficie de 3 051 m². Il s'agit d'une diminution par rapport aux superficies de 2017, qui couvrait alors des superficies à l'intérieur de l'emprise actuelle de la route. Les caractéristiques des colonies sont détaillées au tableau 1.

Tableau 1. Caractéristiques des colonies d'alpistes roseau recensées en 2017 et 2018

Colonie	Localisation	Superficie 2017 (m ²)	Superficie 2018 (m ²)	Abondance / densité (2018)	Taille moyenne (2018) (cm)
AR-C1	Chaînage 0+558 à 0+725; à l'ouest du chemin existant	2 444	1 365	Moyenne	30
AR-C2	Chaînage 0+520 à 0+659; à l'est du chemin existant	2 572	1 686	Moyenne	30

Renouée du Japon

Deux colonies de renouées du Japon ont été répertoriées (RJ-C1 et RJ-C2) totalisant une quarantaine de plants et s'étendant sur une superficie de 197 m² (carte 1; annexe A). Il s'agit d'une augmentation de superficie par rapport à 2017 pour RJ-C2, alors que RJ-C1 semble avoir diminué de superficie. Les deux colonies sont situées en dehors de l'emprise, soit à respectivement 36 et 77 m à l'est de la future route. Les caractéristiques des colonies sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Caractéristiques des colonies de renouées du Japon recensées en 2017 et en 2018

Colonie	Localisation	Superficie 2017 (m ²)	Superficie 2018 (m ²)	Abondance / densité (2018)	Taille moyenne (2018) (cm)
RJ-C1	Chaînage 1+295 à 1+320; à 36 m à l'est de l'emprise de la nouvelle route	81	19	Faible	30
RJ-C2	Chaînage 1+345 à 1+370; à 77 m à l'est de l'emprise de la nouvelle route	47	178	Faible	30

CONCLUSION

Le suivi 2018 a permis de documenter l'évolution des colonies d'EEE sur le site 1 an après la réalisation des travaux. Les deux espèces inventoriées en 2017, soit l'alpiste roseau et la renouée du Japon, sont toujours présentes. Les colonies d'alpiste roseau qui demeurent sont celles qui se trouvaient à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route et qui n'ont pas été affectées par les travaux. Aucune propagation dans l'emprise de la nouvelle route ni au site d'enfouissement n'a été observée. En ce qui concerne la renouée japonaise, les colonies n'avaient fait l'objet d'aucune intervention et ont vu leur superficie totale augmentée. Un deuxième et dernier suivi en 2019 devrait permettre de confirmer les observations de cette année et faire état de l'efficacité des mesures de contrôle mises en place en 2017.

PRÉPARÉ PAR



François Gagnon
Chargé de projet

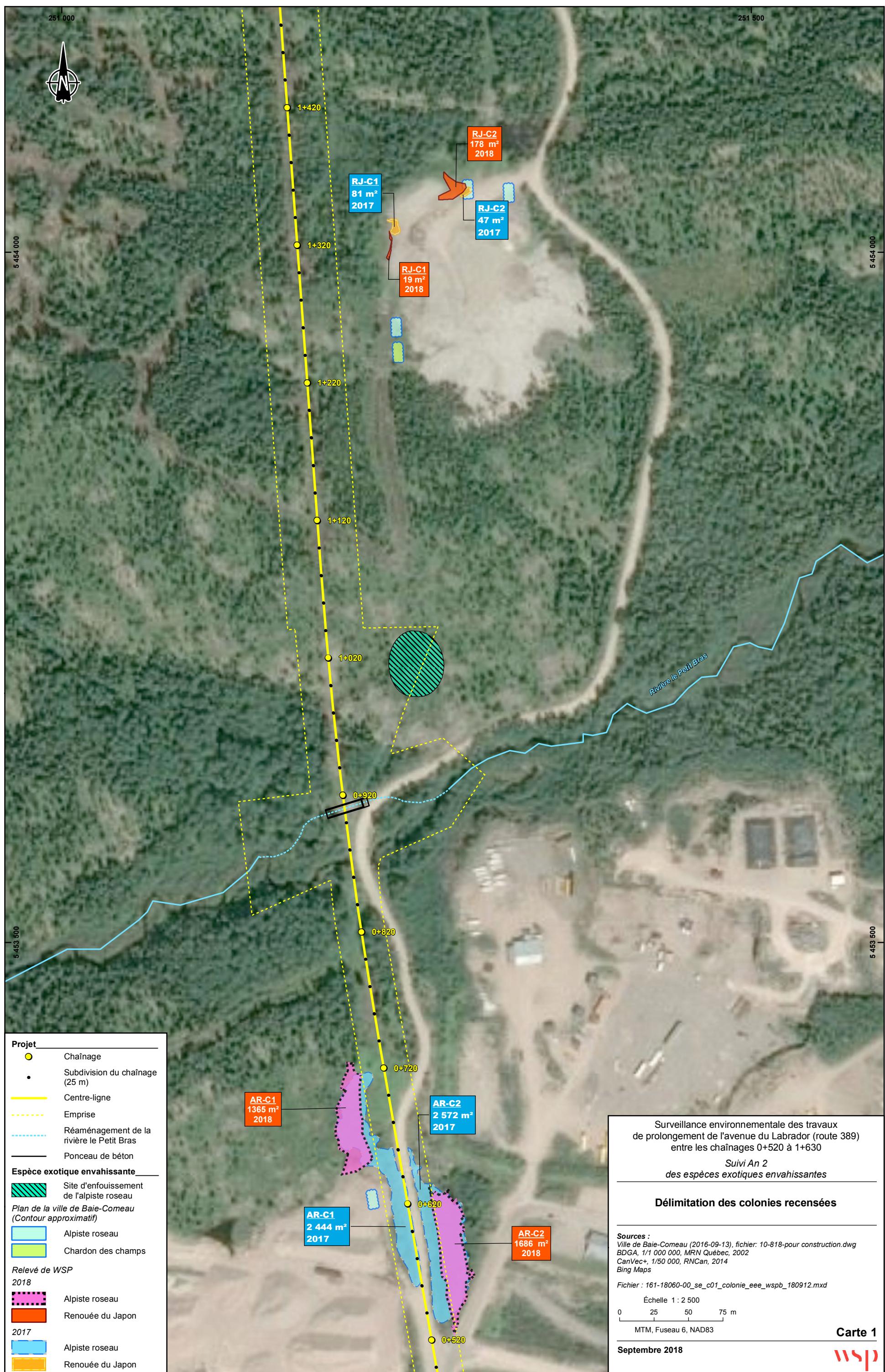
RÉVISÉ PAR

Jean-François Poulin, biologiste M. Sc.
Chef d'équipe, Environnement



CARTE 1

Délimitation des colonies recensées





ANNEXE A

Montage photographique



Photo 1. Colonie d'alpistes roseaux à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route (colonie AR-C2) - 7 juillet 2018



Photo 2. Colonie d'alpistes roseaux à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route (colonie AR-C1) - 10 juillet 2018



Photo 3. Pousses de renouée japonaise (colonie RJ-C2) - 10 juillet 2018



Photo 4. Vue générale du site d'enfouissement de l'alpiste roseau - 10 juillet 2018